البنك الوكني الجزائري
Banque Nationale d'Algérie

Offre publique de vente des actions CPA

Qu'est-ce qu'une action ?
C'est l'acquisition d'une part de la propriété d'une entreprise. Plus vous achetez d'actions, plus l'intérêt que vous détenez dans l'entreprise est grand.

Qu'est-ce que l'OPVA CPA ?
C'est l'offre publique de vente des actions CPA par la vente d'un nombre de **60 000 000 d'actions** soit **30% de son capital** et ce, durant la période allant du 30 janvier au 28 février 2024.

Pourquoi acheter une action au sein du CPA ?
Acheter une action au sein du CPA vous permet de :
- Bénéficier de rendements financiers à travers des dividendes et plus-values.
- Participer à la croissance de la Banque et diversifier son portefeuille d'investissement.
- Participer au financement de l'économie nationale en contribuant à son essor.
- Les résultats de l'activité de la banque sont déterminés chaque année et, sur cette base, sont évalués les bénéfices qui seront distribués aux actionnaires.
- Les Bénéfices sont exonérés d'impôts.

Qu'elles sont les personnes concernées par l'achat de ces actions ?
Tous les secteurs d'activité particuliers, professionnels et entreprises peuvent procéder à l'achat d'une action au sein du CPA à condition de :

Personnes physiques :
- Être de nationalité algérienne.
- Souscrire à un minimum de 10 actions.

Investisseurs Institutionnels : Souscrire à un minimum de 1000 actions.
Personnes Morales de droit algérien : Souscrire à un minimum de 500 actions.

A combien s'élève le montant de chaque action ?
Le prix de session est de **2 300 DA** au profit des nouveaux actionnaires bénéficiant d'une **décote de 261,41 DA** par action par rapport à la valeur de l'action de **2 561,41 DA.**

Ou puis-je procéder à l'achat d'une action ?
Ces actions sont commercialisées au niveau de l'ensemble des agences du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ainsi qu'au niveau des agences des banques membres du syndicat de placement.

Qui sont les membres du syndicat de placement ?
Le syndicat de placement est composé de :
- Banque Nationale d'Algérie **(BNA).**
- Banque de Développement Local **(BDL).**
- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural **(BADR).**
- Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance **(CNEP).**
- Banque Extérieure d'Algérie **(BEA).**
- Société Générale Algérie **(SGA).**
- **TELL MARKETS.**

Comment souscrire ?
• Si vous disposez d'un compte bancaire veuillez vous rapprocher de votre agence domiciliataire.
• Si vous ne disposez pas de compte bancaire, veuillez vous présenter dans l'une de nos agences munis des documents suivants :
• Un extrait de naissance.
• Un justificatif de résidence.
• Une pièce d'identité.

Pour plus d'information veuillez contacter la Cellule d'Ecoute et de Communication (CEC) de la BNA au **023 77 11 44 / 10 40**